



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 25 septembre 2024

Délibération : N° 2024_31

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt quatre le Mercredi 25 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2024

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, BADUEL Sébastien, THER Benoit Mmes CHASSAGNE Chrystel, PUYBOUFFAT Delphine, AMARAL Emmanuelle, TOURLAN Anne

Absent(s) :

MALGOUZOU Nathalie,

Secrétaire de séance :

Mr THER Benoit

ADOPTION RAPPORT ANNUEL sur le SERVICE PUBLIC de COLLECTE et d'ELIMINATION des DECHETS MENAGERS 2023

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes lignes du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés instauré par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000, rapport établi par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

L'objet de ce rapport est de présenter les indicateurs techniques et financiers de l'activité de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac.

DECISION

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- ADOPTE le rapport sur la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers 2023.

Ce rapport sera mis à disposition du public pendant 15 jours.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 25 septembre 2024
Reçu en Préfecture
le 26 septembre 2024
Publié ou notifié
le 26 septembre 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 25 septembre 2024

Le Maire

Gérard PRADAL



Le Secrétaire de séance
Benôt MIER